

dente fait les travaux de sa terre, ne se plaignant que de faiblesse et brûlement de l'estomac, ainsi que la preuve le constate par rapport au défunt, quittons dis-je, ce que cette proposition a d'extraordinaire, voyons si la mort produite par l'ingestion de la strychnine ne peut pas causer ces lésions organiques.

Voyons quel est le genre de mort causé par la strychnine. Ce poison s'attaque d'abord à la moëlle épinière d'où sortent les nerfs intercostaux qui sont naturellement affectés et qui compriment à leur tour les muscles respiratoires. De là, gêne et suspension de la respiration et mort par asphyxie !

De l'asphyxie résulte naturellement la congestion du poulmon et du cerveau.

Quand à l'épanchement d'un sang noir dans le péricarde et dans les plèvres, le médecin qui a fait l'autopsie y voit là un phénomène post-mortuaire dû à l'état très-avancé de la décomposition et à la position horizontale du cadavre qui auraient occasionné la rupture des tissus qui protègent ces membranes et l'infiltration du sang. D'ailleurs, est-il impossible de supposer que les convulsions tétaniques et les contorsions qui les ont accompagnées, auraient elles mêmes causé cette rupture et produit cet épanchement.

Ce qui confirme cette supposition, c'est que dans plusieurs autopsies faites après la mort causée par la strychnine, on a remarqué semblables désordres anatomiques.

Reste l'inflammation prétendue du canal intestinal et du rein.

Le Dr. Ladouceur nous dit qu'ils étaient en état de putréfaction, s'entend la putréfaction cadavérique, et non le résultat de la gangrène qui n'aurait pu exister du vivant du défunt, sans produire une mort sinon instantanée, du moins imminente.

Le procès-verbal d'autopsie nous montre le cadavre dans un état avancé de décomposition.

La rapidité de la décomposition a été remarquée dans plusieurs cas d'empoisonnement par la strychnine, et notamment dans le cas ci-devant cité de Jane Dyer, empoisonnée à l'hô-